

LES CIMETIÈRES DE FAMILLE

Lorsque la Réformation s'implante en France, il n'existe que les cimetières liés à l'église catholique. Leur terre, consacrée, ne saurait accueillir des chrétiens "hérétiques": séparés dans leur foi et leur vie, les protestants et les catholiques le seront aussi dans leur dernier repos. L'édit de Nantes, si attentif à déminer tous les conflits, ordonne alors que "toutes les villes et lieux" soient pourvus d'un cimetière pour ceux de la "Religion prétendue réformée".

Mais au moment de sa Révocation, les cimetières protestants sont désaffectés. Mesure logique: l'abjuration des "nouveaux convertis" leur ouvre à nouveau l'accès aux cimetières paroissiaux. Cependant, au moment de mourir, beaucoup proclament leur fidélité à leur ancienne foi. Ils refusent le cimetière paroissial et choisissent d'être enterrés dans leur propriété. Ainsi est née la tradition des "cimetières de famille": quelques tombes dans un jardin ou un pré, encloses ou non par des murs, parfois signalées par un arbre.

Source: Yves Levin Association pour la sauvegarde des cimetières familiaux de la Drôme.



Un cimetière de famille



Vue depuis les toits de Bourdeaux

LE PAYS

Le Pays de BOURDEAUX déborde largement le canton du même nom et s'étend, en réalité, sur toute la vallée du Roubion jusqu'au défilé de Pont de Barret. De hautes terres (la forêt de Saoû, Couspeau, Angèle, St Maurice...) dominant de toute part un paysage accidenté de collines et terrasses où se dispersent fermes et hameaux. Les tours qui



couronnent les crêtes rappellent les temps féodaux où la région fut un enjeu entre Comtes de Valentinois et Evêques de Die. Mais c'est le protestantisme qui a le plus profondément marqué les habitants et les paysages de ce Pays.

Le Grand temple de Bourdeaux, le plus vaste du département, démontre l'importance du culte protestant dans la région. Commencé au XVIII^e siècle comme église, il fut achevé en 1806 en tant que temple. En face, l'ancien temple de Bourdeaux, devenu chapelle méthodiste au XIX^e siècle, est actuellement une propriété privée.

LA FORÊT DE SAOU ET LES HUGUENOTS

Au cours des conflits religieux, au XVII^e siècle, la forêt s'illustre à plusieurs reprises :

Durant l'été 1683, des capitaines protestants de la région se sentant menacés, s'étaient réunis dans la forêt de Saoû; ils étaient près de 300. A la sortie du culte à Bezaudun le 29 août 1683, les Huguenots de ce "Camp de l'Eternel" marchèrent sur Bourdeaux pour affronter les troupes catholiques du roi (les Dragons). Le

"Combat des Bourelles" qui s'ensuivit fit 120 morts.

En 1688, Isabeau Vincent qui garde les moutons sur le versant méridional de la montagne, va devenir célèbre comme la première des "petits prophètes".

En 1700, les archers royaux dispersent plusieurs centaines de protestants réunis pour un prêche "au désert", lieu-dit des Huguenots.

A voir : Plusieurs circuits pédestres permettent de visiter l'ensemble du patrimoine protestant local. Informations : Offices du Tourisme du Pays de Bourdeaux et de Saoû, Soyans et Francillon.

Les services au départ et à l'arrivée de l'étape

Office de Tourisme du Pays de Bourdeaux : 04 75 53 35 90

Office de Tourisme de Saillans : 04 75 21 51 05

Bourdeaux

Camping • Restaurants • Gîte d'étape
Chambres d'hôtes • Tous commerces
Poste • Banque / retrait d'argent • Soins
Car • Réparation vélos • Taxi à la demande

La Chaudière

Gîte d'étape • Chambres d'hôtes

Projet cofinancé par la communauté européenne dans le cadre du programme LEADER
<http://www.surlespasdeshuguenots.eu>



Itinéraire Culturel Européen
SUR LES PAS DES HUGUENOTS

GUIDE ÉTAPE

BOURDEAUX ■ LA CHAUDIÈRE

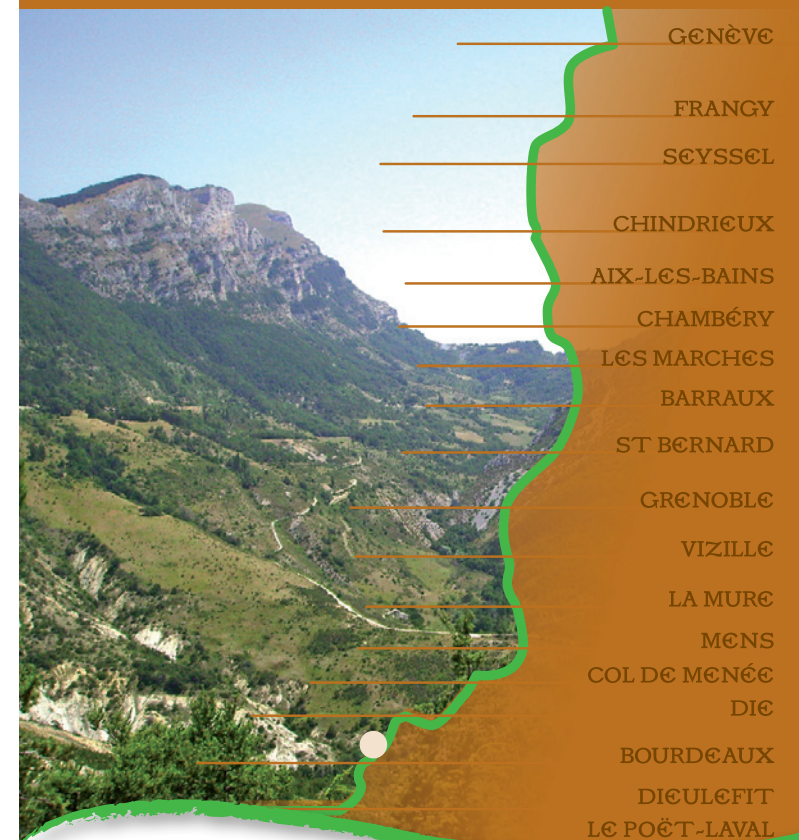
13,8 km

5h30

Drôme

890 m

319 m



SUR LES PAS DES HUGUENOTS



BOURDEAUX LA CHAUDIÈRE

Description du circuit

Sortir du village en direction de Crest. 100m après le poteau de carrefour "Pont de Bine", prendre la route pour Saillans à droite. A la première bifurcation prendre à gauche en direction du "Grand Villard".

Avant la cour de ferme, prendre à gauche et suivre le chemin balisé entre les hangars agricoles. Le chemin devient sentier.

1 A la route, prendre à gauche jusqu'au poteau de carrefour "Le Rastel". Monter et traverser le hameau. Quitter la route, prendre le sentier qui monte à droite et qui devient chemin. Attention au balisage et cairnes ! Quitter le chemin pour emprunter un sentier qui descend à droite.

Descendre le sentier vers la source, remonter jusqu'au portail et suivre le sentier à flanc de colline.

Belle vue sur la tour de Bezaudun. Deux autres portails en mauvais état se situent sur le sentier. Contourner la ferme par la gauche et rejoindre le chemin en montant. Poteau de carrefour "Fondresse".

2 Le sentier des Huguenots GR®965 quitte ici le GR®9.

Prendre à droite. 300m plus loin, quitter le chemin pour un sentier qui descend à droite jusqu'au poteau de carrefour "Floréal". Traverser le chemin et descendre à droite le sentier en direction du "Col de Gourdon par le Ruisseau de Roland". Traverser le ruisseau, monter en lacets vers le Col de Gourdon.

Le sentier arrive sur un parking, poteau de carrefour "Col de Gourdon". Suivre la route à gauche. Ignorer le sentier à droite "Grand Delmas" et poursuivre jusqu'au parking à droite juste avant le col.

3 Au fond du parking, à hauteur du poteau de carrefour « Col de la Chaudière », prendre le sentier qui part dans les marnes noires. Descendre le sentier jusqu'au chemin en bas. (1)

Au poteau directionnel, prendre à gauche et suivre le chemin jusqu'à la route départementale. (2)

Le village de La Chaudière se situe en bas à droite. Suivre la route sur quelques centaines de mètres jusqu'au premier chemin à droite. Descendre le chemin jusqu'au prochain poteau de carrefour. Le village de La Chaudière se situe à droite.

Attention : Par mauvais temps, les marnes devenant grasses et boueuses il est indiqué d'éviter le sentier qui descend dans les marnes et de continuer sur la route du col entre (1) et (2).

Les itinéraires de randonnée pédestre connus sous le nom de GR® et GR® de Pays, jalonnés de marques blanc-rouge et/ou jaune-rouge, sont une création de la FFRandonnée. Ils sont protégés au titre du code de la propriété intellectuelle. Les marques utilisées sont déposées à l'INPI. Nul ne peut en disposer sans une autorisation expresse. Sentier de Grande Randonnée et Grande Randonnée de Pays sont des marques déposées, ainsi que les marques de couleur blanc-rouge et jaune-rouge.

